

*Initiatives ministérielles*

Nous avons lutté constamment au Canada dans ce domaine. La Loi sur l'extradition actuelle remonte à 1877. Comme le député de Port Moody—Coquitlam l'a signalé, elle renferme toutes sortes de dispositions désuètes comme les traités d'extradition avec divers pays. Des modifications s'imposent sans aucun doute.

Ce projet de loi renferme beaucoup de bonnes choses. Ainsi, le fugitif et le pays étranger cherchant à obtenir son extradition ont droit aux mêmes recours et s'ils ont des critiques à formuler, ils peuvent s'adresser au juge. Ils sont en mesure d'interjeter appel non seulement sur des questions de droit, mais également sur des questions de fait, ce qui est important, car autrement, il faudrait reprendre tout le processus d'extradition à zéro, ce qui serait un gaspillage de temps. Je pense que nous profitons de ce nouveau processus.

On a beaucoup parlé d'extradition, bien entendu, à la suite des affaires Ng et Kindler qui faisaient les manchettes au moment même où le député de Peterborough a présenté son projet de loi d'initiative parlementaire. Les Canadiens étaient tout à fait exaspérés de voir que deux fugitifs comme Kindler et Ng pouvaient se réfugier au Canada pour échapper à la justice dans le pays où ils étaient censés avoir commis certains crimes. Dans le cas de Ng, nous avons dû le garder six ans, à raison de 70 000 \$ par année, pendant qu'il se prévalait de la nature du Canada et de la protection que l'on accorde, pour échapper à la justice américaine et à la peine qui lui avait été imposée.

• (1130)

Comme le disait le député de Peterborough, la Cour suprême a rendu un jugement important qui dit que si un pays a la peine de mort et se propose de l'appliquer au fugitif, ce n'est nullement une raison pour refuser la demande d'extradition. Je pense que c'est important.

On a dit également que nous avions le droit, si les États-Unis demandent l'extradition d'un Canadien, de refuser la demande si le pays ne s'engage pas à ne pas imposer la peine de mort à un citoyen canadien. Je trouve cela normal. Comme l'a dit le député de Peterborough, pourquoi exposer les Canadiens à une peine à laquelle personne au Canada ne serait exposé? Cela a toujours été

la position de notre parti. Nous devrions avoir cette promesse avant de renvoyer un fugitif au pays qui demande son extradition.

Je dis cela à propos d'un cas qui a été mentionné par le député de Moncton, celui de Lamont et Spencer, les deux Canadiens qui sont en prison au Brésil. Spencer a été condamné à 10 ans de prison et Lamont à 8 ans pour le prétendu enlèvement d'un homme d'affaires brésilien. Ces peines ont été par la suite portées à 28 ans. Ces personnes sont toujours dans des prisons brésiliennes. Les faits et le droit sont contestés par les spécialistes du droit international et du droit canadien et nous cherchons à ce que ces personnes soient rapatriées.

J'estime que ces deux personnes devraient également bénéficier d'une protection du gouvernement canadien. Les députés de ce côté-ci, notamment celui de Moncton et d'autres, ont demandé que le gouvernement fasse davantage d'efforts pour que ces personnes soient ramenées au Canada afin d'y purger leur peine. Elles ont déjà purgé 30 mois. Beaucoup d'experts canadiens estiment qu'il s'agit là d'une peine équitable pour le crime qu'elles ont commis.

Quoi qu'il en soit, peu importe qui discute de la question, nous estimons toujours qu'il y aura injustice tant que le gouvernement ne fera pas plus d'efforts pour ramener ces personnes au Canada. La difficulté, c'est que le gouvernement dit qu'il négocie un traité d'extradition avec le Brésil. Là n'est pas la question. Le Brésil n'a pas de traité d'extradition. Nous ne savons pas combien de temps il faudra attendre. Le gouvernement sait que, lorsque des gens disent que les choses se régleront rapidement, ce n'est pas toujours ce qui se passe.

Par exemple, dans ce cas-ci, la ministre dit qu'il y aura une deuxième partie aux modifications de la Loi sur l'extradition et que la disposition relative à l'appel en constitue la première partie. Nous devons cela au député de Peterborough. Encore une fois, comme les députés de Moncton et de Port Moody—Coquitlam l'ont laissé entendre, ce n'est pas suffisant. Il ne s'agit pas d'exonérer des gouvernements précédents qui ont eu l'occasion de modifier les lois sur l'extradition. Je ne veux pas aborder cette question. On pourrait en parler indéfiniment. Le